

Réunion du : 16 février 2023

Date de convocation du conseil municipal : 09 février 2023

Présents : Devarissias P – Mazabraud E – Goudier J.L – Grenier G – De Marchi L - Amri Kamel - Bonnaud F - Moreau C (arrivée à 19h17) – Besse M – Stadelmann S – Coco Arnaud - Tessier A (arrivé à 18h50)

Excusés : K Amri (procuration à M Besse) F Bonnaud (procuration à L De Marchi)
J.F Boulesteix (procuration à P Devarissias) – Leroy J -

Secrétaire de Séance : Carine Moreau

1 - Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 12 décembre 2022

2 – Carte scolaire :

Le maire indique qu'une rencontre a eu lieu entre les maires du RPI et l'inspecteur de l'éducation nationale.

Pas de suppression de poste en 2023/2024 en raison d'effectifs importants dans les classes de CP et CE1.

Pour la rentrée 2024/2025, la question reste posée car une diminution des effectifs est probable.

Il indique le nombre de naissances en 2022 sur les 3 communes du RPI :

7 naissances à Janailhac

7 Naissances à St-Jean-Ligoure

6 naissances à St-Priest-Ligoure.

Il indique également que pour la prochaine rentrée scolaire, soit l'année scolaire 2023/2024, il n'y aura pas de classe maternelle à Janailhac. Les élèves de grande section scolarisés à Janailhac depuis plusieurs années seront scolarisés à St-Priest-Ligoure en raison d'une baisse d'inscription en maternelle.

3 – Programme ACTEE MERISIER :

Le maire rappelle que la commune a décidé par délibération de son adhésion au service « Energies Service Public 87 » du SEHV.

Il rappelle également que la commune a candidaté au programme d'audits énergétiques et de sensibilisation du public scolaire porté par le SEHV dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt MERISIER.

Dans ce cadre, le bâtiment retenu est le bâtiment MAIRIE/ECOLE PRIMAIRE/LOGEMENTS.

Une fois l'audit effectué et présenté, la commune aura 5 ans pour réaliser les travaux.

Cet audit énergétique sera financé à 100% par le SEHV et réalisé en septembre/octobre 2023.

Après lecture, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention concernant les modalités de mise en place et financières de cette opération.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents donne pouvoir au maire pour signer cette convention.

4 – Groupement d'achat de granulés – chaufferie bois –

Le SEHV propose un groupement d'achat de granulés bois pour les collectivités équipées. Le conseil municipal décide de faire partie de ce groupement. Actuellement, la commune commande 3 x 6 tonnes par an.

5 – Référent économie :

La communauté de communes souhaite mieux structurer l'accueil des porteurs de projet économique sur le territoire.

Elle propose, dans ce but, de collaborer étroitement avec les communes et demande à chaque conseil municipal de nommer un référent économie qui pourrait assurer une veille de proximité sur les bâtiments économiques privés situés sur la commune et recueillir les prises de contact d'entreprises et porteurs de projet économique.

Le conseil municipal délègue cette tâche à Jean-Louis GOUDIER et nomme Eliane MAZABRAUD en suppléant.

6 – Création de poste :

Le maire indique que l'adjoint administratif actuellement en poste est en CDD depuis 6 ans. Au bout de cette période, un CDI peut lui être proposé.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour établir un contrat à durée indéterminé pour un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

7 – Remplacement du camion de la commune :

Le maire indique que l'état du camion de la commune (acquis en 2005 d'occasion) nécessite de grosses réparations.

Il fait part au conseil d'une proposition pour l'acquisition d'un nouveau camion d'occasion (année 2012) pour un montant de 15 200 € avec reprise de l'ancien pour 3 200 €. Reste à la charge de la commune 12 000 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le devis correspondant à cette offre.

8 – Assainissement collectif :

Le maire indique que l'appel public à la concurrence a été publié et qu'il prend fin le 3 mars prochain à 12 heures.

La société LARBRE en charge de l'analyse des offres indique un délai de 15 jours à 3 semaines.

La durée des travaux : 8 à 10 mois avec un commencement à la période estivale 2022.

Le maire indique que le montant des travaux excédant 300 000 €, il est nécessaire de signer une convention de mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

Le conseil municipal lui donne pouvoir pour signer cette convention, convention entre le conseil départemental de la Haute-Vienne et la commune de Janailhac.

9 – PLUi :

Le maire informe que la requête faite auprès du Tribunal Administratif par les consorts LAURENT a été rejetée.

10 – Création d'une association pour le petit patrimoine rural non protégé :

Une association doit voir le jour pour répertorier, rénover et valoriser le petit patrimoine rural sous la houlette de Jean-Louis GOUDIER. Une rencontre avec la Fondation du Patrimoine est prévue.

Questions diverses :

* Broyage de végétaux : une journée est prévue aux ateliers municipaux le VENDREDI 24 MARS 2023.

* Défibrillateur : la communauté de communes a installé un défibrillateur à l'entrée du centre de loisirs.

* Le rapport du comité régional des villes et villages fleuris est arrivé en mairie : maintien de la fleur

* Chemin de Combrouze (randonnée) : le balisage sera effectué par l'association « Au Fil de l'Isle ».

* La remise des chèques CADHOC aux parents des enfants nés au cours de l'année 2022 sera le DIMANCHE 26 MARS à 11 heures à la salle des fêtes. A cette occasion, un arbre sera planté.

* Le maire fait part au conseil de la proposition de l'ATEC concernant l'aménagement de sécurité du carrefour D118 et rue des Ecoles. Une réunion de la commission est prévue le 2 mars 2023 à 16h30.

* Multisport : Reprise de la dalle suite à une mauvaise jonction dans un premier temps.
A compter du 27 février, pose du multisport – fin du chantier.